



Prime conventionnelle de licenciement

Par **olivier34110_old**, le **20/08/2007** à **13:41**

bonjour,

je travaillais pour une banque, j'étais en congés sans solde deux années et lors de mon retour on m'a proposé de me licencier pour cause réelle et sérieuse ce qui ne me dérangais pas compte tenu du caractère inintéressant de ce métier. Dans les conventions collectives, il est écrit que pour tout licenciement une prime d'un demi mois par semestre travaillé est allouée. Lors de la concrétisation du licenciement, nous avons fait une transaction garantissant aux deux parties un pacte de "non-agression" correspondant à 1 mois de salaire brut. Sur la transaction mon employeur reprend les dates de travail ds la boîte (ce qui correspond à 4,5 années). Une semaine plus tard je reçois ma fiche de paye et je recompte de plus près, je m'aperçois qu'il m'ont donné une prime conventionnelle de licenciement correspondant à 3,5 mois.

Dois-je les attaquer devant les tribunaux car ils m'ont laissé ? qu'est-ce que je peux espérer si j'attaque ?

merci d'avance

meilleurs sentiments

Olivier BOUDET